

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement ;
	1. Intitulé du projet	
Ce projet d'ensemble comprend la constr aquatique et la création du gymnase Dojo		k niveaux à Drancy avec l'extension du centre
aquatique ecta creation da gymmase Doj	o. Sui le parvis du parking se trouvera e	galement des alles de jed et de sport.
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Ville de Drancy	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme Aude Lagarde, Maire	
RCS / SIRET 2 1 9 3 0 0 2	9 0 0 0 0 1 8 Forme ju	uridique Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n°41a) Aires de stationnement ouvertes au public n°44. Equipements sportifs, culturels ou	n°41a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le projet du parking souterrain comptera 230 places.
de loisirs et aménagements associés	n°44 d) Autres équipements sportifs ou de loisirs installations et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes. L'extension du stade nautique est le gymnase sont des équipements répondant à cette catégorie.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le nouveau parking souterrain Boulevard Paul Vaillant Couturier à Drancy a vocation à accueillir le stationnement du centre nautique et des équipements publics voisins. Les fréquentations attendues seront au minium de 101 852 personnes par an.

L'opération consite à créer un parking souterrain de deux niveaux accueillant 230 places de places de stationnement. Ce projet sera situé à proximité du stade nautique de Drancy sur l'ancien parking aérien de cet équipement. Les entrées et sorties véhicules s'effectuent à l'extrémité nord et sont directement connectées au boulevard. L'opération prévoit donc des travaux (mouvement de terre) pour créer ces deux niveaux de sous-sol.

A la suite de ce parking, sera créer au-dessus de ce parking un parvis comprenant aires de jeu et de sport ainsi qu'un espace d'eau. Il sera également prévu la modernisation du centre aquatique avec son extension ainsi que la création d'un gymnase.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La création du nouveau parking souterrain de la Ville de Drancy s'inscrit dans le cadre plus large de projets engagés par la ville avec notamment la réhabilitation et l'extension du stade nautique municipal (+2660 m2 de surface supplémentaires), la création d'un parvis paysager au-dessus du parking comprenant un city parc, un terrain de basketball et la création d'un nouveau gymnase Dojo (+2200 m2) afin de répondre aux nouveaux besoins des Drancéens.

Les élus et la population veulent disposer sur le territoire, de piscines en parfait état de marche et adaptées aux utilisateurs et personnels. C'est la raison pour laquelle la Ville de Drancy a décidé de se doter d'un équipement structurant qui contribue au rayonnement et à l'attractivité de la Ville en permettant l'accueil des familles ainsi que des sportifs sur le territoire.

Ce parking, couplé au stade nautique et la création du gymnase devront donc répondre aux besoins des différents utilisateurs et aux nouvaux flus drainés par ce projet de renouvellement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux du parking souterrain sont prévus pour une durée de 11 mois , décomposés de la façon suivante :

- 1) Préparation et installation de chantier (installation de la base vie et grue)
- 2) Terrassement : la méthodologie des voiles par passes alternées est envisagée. Les hauteurs à terrasser atteignent 7 à 8 m (y compris la bèche)
- 3) Fondation : compte tenu des charges importantes de l'ouvrage et des faibles caractéristiques du sols, nous nous oriontons vers une solution de radier
- 4) Travaux de gros oeuvre / Maçonnerie
- 5) Couverture et étanchéité
- 6) Metallerie et serrurerie
- 7) Second oeuvre
- 8) CFA-CFO, CVC, Plomberie, désenfumage
- 9) Ascenceurs
- 10) Finitions/réception

Concernant le reste des projets : parvis, extension du stade nautique et création gymnase DOJO, nous n'avons pas à ce jour le détail de la phase travaux, nous sommes uniquement en phase programmatique/études.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking souterrain sera créé sur l'emprise du parking aérien actuel. Avant l'installation du chantier, l'ancien parking devra être vidé afin de libérer l'emprise travaux. Les voitures seront redirigées à stationner à l'arrière du stade nautique où un nouveau parking sera installé provisoirement (sur l'emprise future du gymnase DOJO). Durant le chantier du parking souterrain, l'ancien parking aérien sera clôturé et tout stationnement sera interdit.

Concernant les travaux sur l'aménagement du parvis du parking, l'extension du centre aquatique et la création du gymnase, le phasage des travaux n'a pas encore été étudié. Cependant, des mesures identiques à la création du parking seront mises en place, à savoir : sécurisation des emprises chantier, déviation piétonne à prévoir, panneau d'information riverain, nettoyage régulier des abords etc.

4.5 Dimensions et caractéristiques du p Grand 1) Emprise des parcelles : 17 382 m2 (to	eurs caractéristiques		tés de mesure utilisées Valeur(s)
2) Emprise projet du parking souterrair 3) Surface taxable par niveau : - RDC : 34 m2 - N-1 : 3 341 m2 - N-2 : 3 351 m2 TOTAL = 6 726 m2			
Adresse et commune(s) d'implantation 37 Boulevard Paul Vaillant Couturier, 93 700 DRANCY Les parcelles concernées par le projet et référencées au cadastre sont les parcelles AB 157,87,14,152,150,156,153,125,162,123,121,154,13,165,161,149,114,158	Coordonnées géographiques¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	long. ° '	P. E Lat. 48.55.18 N
Jo. 7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été auto	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d' t les projet et	ae existant? C	oul X Non Dui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	X	Arrêté préfectoral n° 00-0784 du 13 mars 2000. Avenue Jean JAURES categorie 3 du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de Seine-Saint-Denis.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×	×	Abords de la Cité de la Muette (immeuble en U). Façades et toitures, les escaliers avec leurs cages - les caves, le sol de la cour. Le tunnel des Déportés (situé sous les parcelles n° 104, 54, 52 et 103 de la section BZ). Classés Monument Historique le 06/05/02.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		\times	Le projet n'est pas situé dans zone Natura 2000. Cependant, à 6km du projet se trouve une des zones Natura 2000 : le parc départemental Georges Valbon (voir annexe 6)
D'un site classé ?		\times	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Des rapports de sol ont été réalisés et montrent que le projet n'engendra pas de prélèvement dans la nappe puisque le chantier de terrassement se déroulera en été lorsque les hauteurs d'eaux sont les plus basses. En revanche, en cas de remontée d'eau exceptionnelle, un rabattement de la nappe sera prévu par une entreprise spécialisée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	Voir la réponse précédente. En cas d'eaux exceptionnelles, des systèmes de pompage pourront être prévus pour le rabattement des eaux.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X	X	Afin de créer ce parking souterrain des mouvements de terres seront à prévoire et mis en décharge (environ 20 000 m3). Au besoin, nous pouvons vous transmettre le rapport de terre réalisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le parking souterrain va être construit sur une zone déjà urbanisée (parking aérien existant), le projet entraînera donc peu de perturbations sur la biodiversité.
Milieu naturel			×	Comme énoncé précédemment, le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est à plus de 5km, il n'y aura donc pas d'impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Comme énoncé précédemment, le projet est situé sur une zone déjà urbanisée, il n'y aura donc pas de consommation d'espaces naturels.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Des études de sols ont été effectuées en parallèle. Le projet n'est pas situé dans une zone concernée par les risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	X	Au tout début des travaux, le projet engendra des déplacements/traffics puisque le parking aérien actuel devra être libéré pour laisser place à l'emprise chantier. Les voitures seront redirigées à stationner derrière le stade nautique sur un parking provisoire. Aussi, durant le chantier, il sera prévu quelques déviations piétonnes et des entrées/sorties des engins de chantier. Une signalétique adaptée sera bien évidemment mise en place. Nous indiquerons aux riverains toutes modifications.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	Le chantier est situé à proximité d'un boulevard très passant et créant déjà des nuissances sonores. Deux bâtiments seront situés à proximité du chantier mais ne seront pas en contact direct (car présence de jardin avant). De nouvelles nuissances liées au chantier pourront être prévues durant la phase démolition du parking existant mais cela sera de courte durée (5 jours).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\times	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	\times	Des faibles vibrations liées au démarrage du terrassement et de la démolition du parking aérien actuel (environ 5 jours de travaux) seront à prévoir, pour décaper les enrobés de la zone.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	Des rubans LED seront installés dans la zone chantier mais cela n'aura pas d'impact sur l'espace public.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	\boxtimes	×	Durant la phase démolition du parking existant il y aura des possibilités de rejet dans l'air de poussière lors des travaux de terrassement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
EIMISSIONS	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Non, comme évoqué précédemment nous ne sommes pas sur un site classé.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	×	Le projet dans sa globalité a pour but d'apporter une nouvelle offre d'équipement public et d'espace public aux habitants de Drancy. Le parvis paysager situé au-dessus du nouveau parking souterrain remplacera le parking aérien existant. Son aménagement apportera de nouvelles aménités et de nouveaux espaces de balades, loisirs. Les activités humaines seront donc modifiées positivement sur cet espace.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi . ? Non × Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	iqueront pas entre eux		ie nou	veau parking souterrain créé puisque les parkings seront distincts et séparés,
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ent-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures à différents niveaux seront mises en place dans le cadre de la construction du parking souterrain afin d'éviter et réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine (dans la conception et dans la réalisation).

L'entreprise en charge de la réalisation du parking souterrain a prévu dans sa conception un mode de construction limitant les impacts négatifs sur l'environnement et la santé. Des travaux de préfabrication seront privilégiés au maximum pour créer certains ouvrages comme les poteaux, voiles, poutres de l'ouvrage. Ce mode constructif a de nombreuses vertus comme : la maîtrise des matériaux et donc de limite l'empreint carbone et les déchets engendrés par la construction, gain de temps, limiter la pénibilité des travailleurs etc.

Des mesures s'appliqueront ensuite durant le chantier directement comme par exemple la gestion des déchets. L'entreprise travaux accordera une importance sur ce point, différentes bennes seront mises en place afin de trier au mieux tous les déchets du chantier (présence d'une benne spécifique pour le bois, déchet inerte, ferraille etc.).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet envisagé consiste à créer un parking souterrain sur deux niveaux, sur un emplacement actuel qui correspond déjà à un parking, mais aérien. L'impact sur l'environnement est donc inexistant, le projet n'ayant pas d'incidence négative notable. De plus, le projet du parvis du parking ne pourra que valoriser le site actuel puisque des nouveaux espaces paysagers seront créés.

Il n'apparaît donc pas nécessaire de réaliser une deuxième analyse de ces enjeux au travers d'une évaluation environnementale.

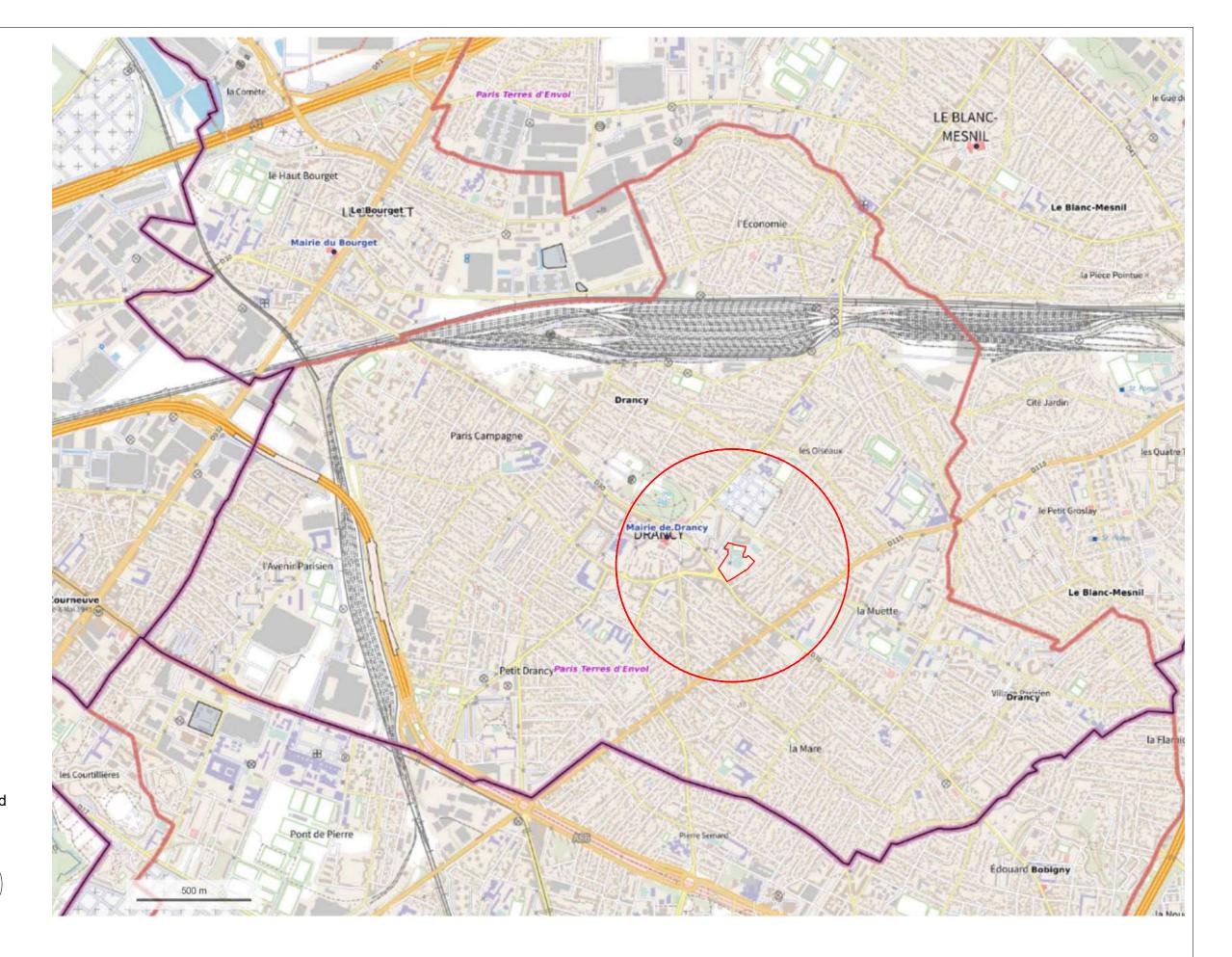
DOM: NO THE	774						
8.	Д	n	n	е	x	e	k

8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

		Objet			
	9. En	gagement et signati	ure		
		AND STREET STREET, STR	Whell		(CE 1)
certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignem	nents ci-dessus	X		
certifie su Fait à	ur l'honneur l'exactitude des renseignem Drancy	nents ci-dessus		14/03/2022.	



PLAN DE SITUATION 1/16 000



La parcelle se situe au 37 boulevard Vaillant Couturier 93700 DRANCY.





MAITRISE D'OUVRAGE:

Ville de Drancy

Place de l'Hôtel de Ville BP 76 93701 DRANCY Cedex ASSISTANT TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE:



Paris Sud aménagement 85 avenue Raymond Aron 91300 MASSY 01 60 11 35 34

GROUPEMENT CONCEPTION-REALISATION:

ZAC du petit Leroy -5 rue Ernest Flammarion 94659 RUNGIS Cedex tél. 01 49 61 49 72

Chantiers Modernes



Atelier Pérez / Prado 3, rue de Nancy 75010 PARIS tél. 01 42 80 91 58

TPF-i Ingénierie 3 rue de la Renaissance 92160 ANTONY tél. 01 55 52 51 15

MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION									LOCALISATION
	PLAN DE S	Parking souterrain de 230 places à Drancy 93700 AN DE SITUATION							
	PHASE:	EMETTEUR:	DOMAINE:	ENTITE:	NATURE:	NUMERO:	INDICE:	DATE:	N° de page:
	PC	APP	ARCH	-	PL	-	-	22/02/2022	-



Vue 1 depuis l'avenue Jean Jaurès à l'ouest _ OCTOBRE 2020



Vue 2 depuis l'avenue Jean Jaurès au sud-est _ OCTOBRE 2020



Vue 3 depuis le boulevard Paul Vaillant Couturier _ OCTOBRE 2020



ASSISTANT TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE:

Paris Sud aménagement

GROUPEMENT CONCEPTION-REALISATION:



Chantier Modernes



Atelier Pérez / Prado



TPF-i Ingénierie

3 rue de la Renaissar 92160 ANTONY tél. 01 55 52 51 15

MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION
Parking souterrain de 230 places à Drancy 93700
TOS DE L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

26/10/2021

RDC



Vue 1 depuis le parking existant sur l'entrée du stade nautique _ MAI 2021



Vue 3 du parking en se positionnant devant le stade nautique _ MAI 2021



Vue 2 depuis le parking existant sur le stade nautique _ MAI 2021



Vue 4 du parking et de la limite est de la parcelle _ MAI 2021



MAITRISE D'OUVRAGE:

Ville de Drancy

PROPERTY

Place de l'Hôtel de Ville

ASSISTANT TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE:

Paris Sud



GROUPEMENT CONCEPTION-REALISATION:



Chantier Modernes
Construction

ZAC du petit Leroy 5 rue Ernest Flammarion

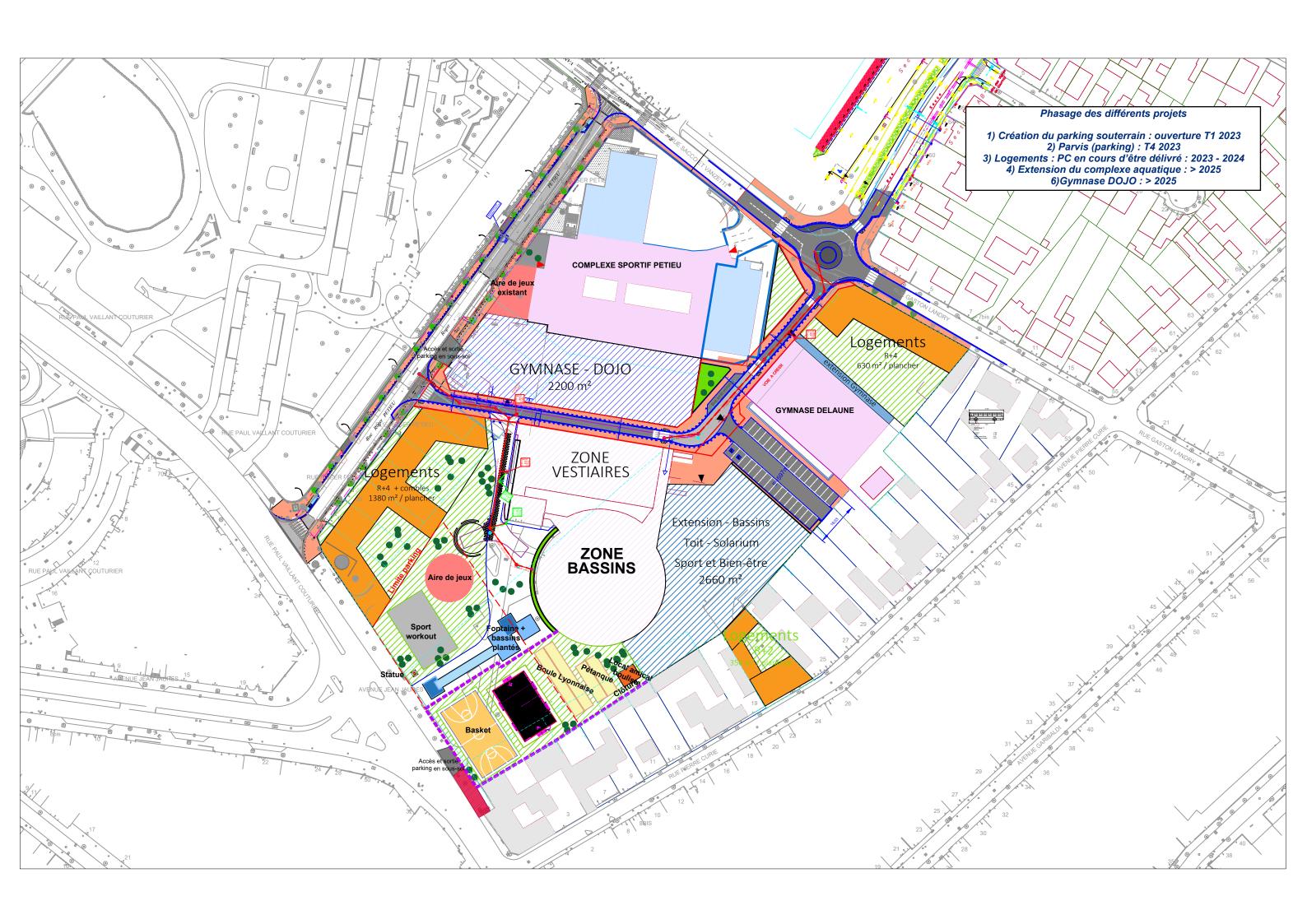


Atelier Pérez / Prado Architecte
3, rue de Nancy 75010 PARIS



3 rue de la Renaissano 92160 ANTONY tél. 01 55 52 51 15

	MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION Parking souterrain de 230 places à Drancy 93700								
	PHOTOS DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE								
	PROJET:	PHASE:	TYPE:	EMETTEUR:	N° ORDRE:	INDICE:	DATE:	N° de page	
	A DD011	DC.		ADD			26/40/2024	l _	



APD

MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION

Parking souterrain de 230 places à Drancy 93700



MAITRISE D'OUVRAGE:

Ville de Drancy

Place de l'Hôtel de Ville BP 76 93701 DRANCY Cedex

Paris Sud aménagement 85 avenue Raymond Aron 91300 MASSY 01 60 11 35 34

VIOL.

Chantiers Mode Construction

atelier perez prado

Atelier Pérez / Prado
Architecte
3, rue de Nancy

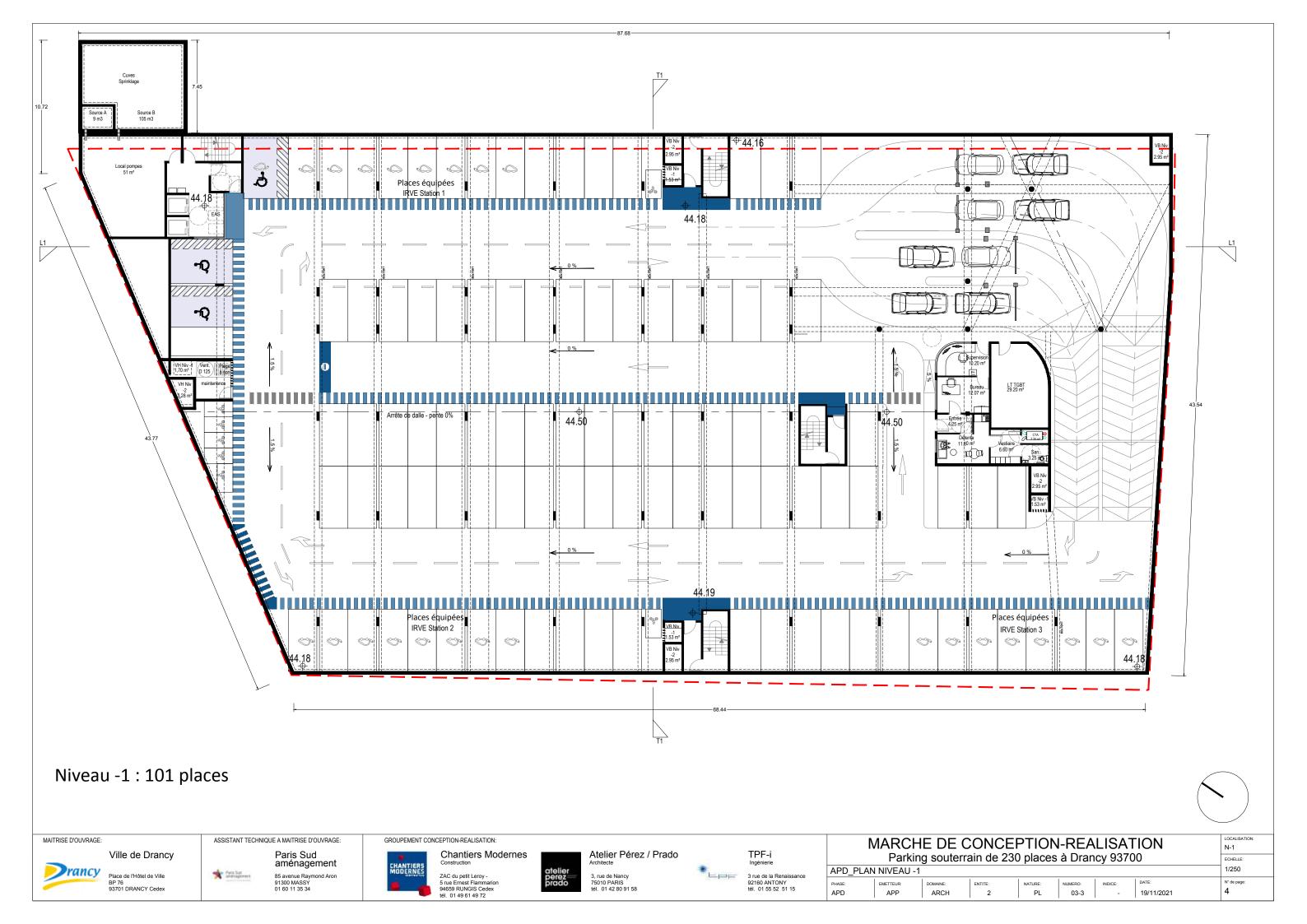


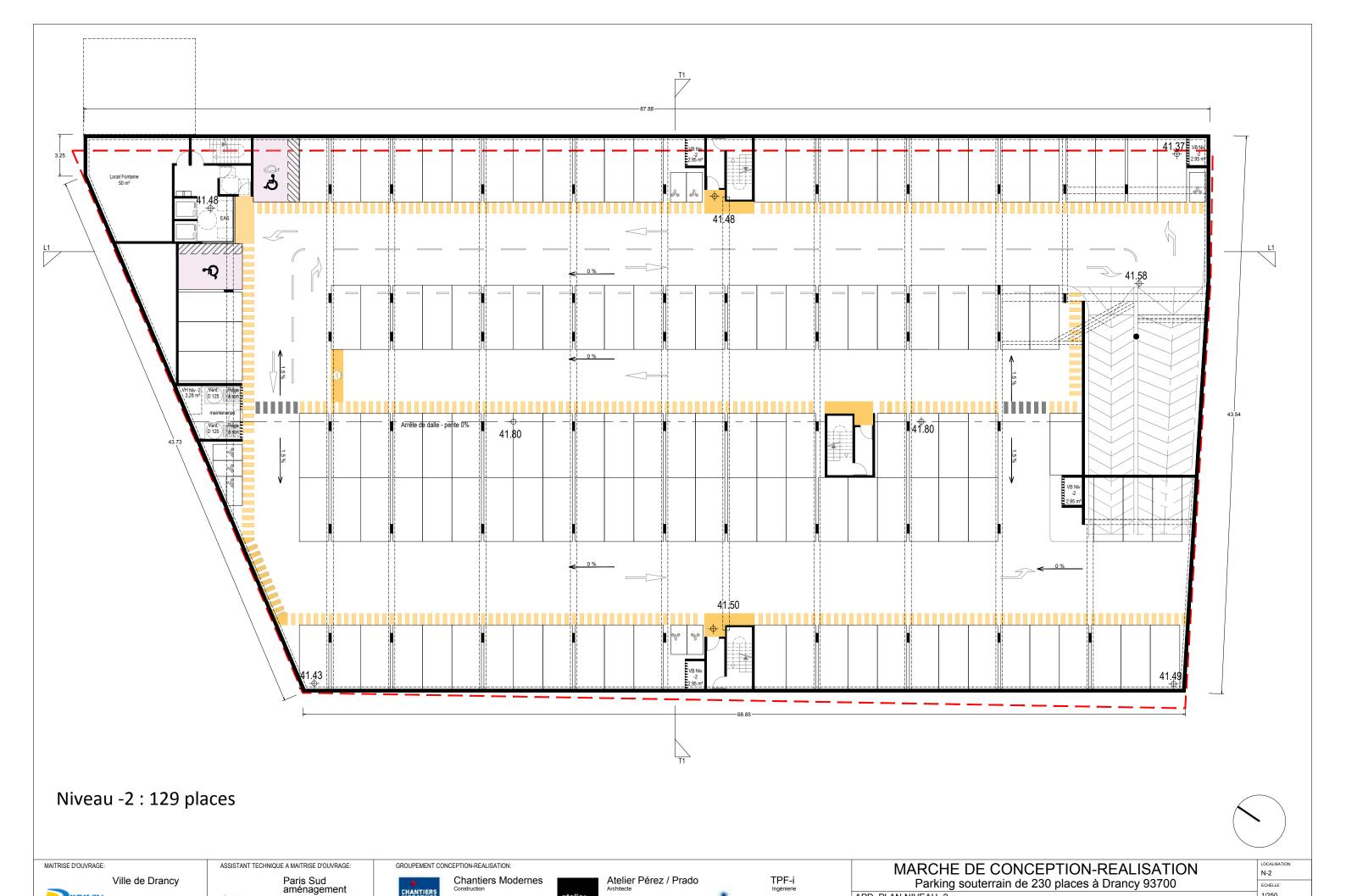
TPF-i
Ingénierie

3 rue de la Renaissance
92160 ANTONY
tél. 01 55 52 51 15

APD

PHASE:





3, rue de Nancy 75010 PARIS tél. 01 42 80 91 58

Place de l'Hôtel de Ville

BP 76 93701 DRANCY Cedex

85 avenue Raymond Aron 91300 MASSY 01 60 11 35 34

ZAC du petit Leroy -5 rue Ernest Flammarion 94659 RUNGIS Cedex tél. 01 49 61 49 72

Parking souterrain de 230 places à Drancy 93700

PL

03-4

APD_PLAN NIVEAU -2

EMETTEUR:

ARCH

PHASE:

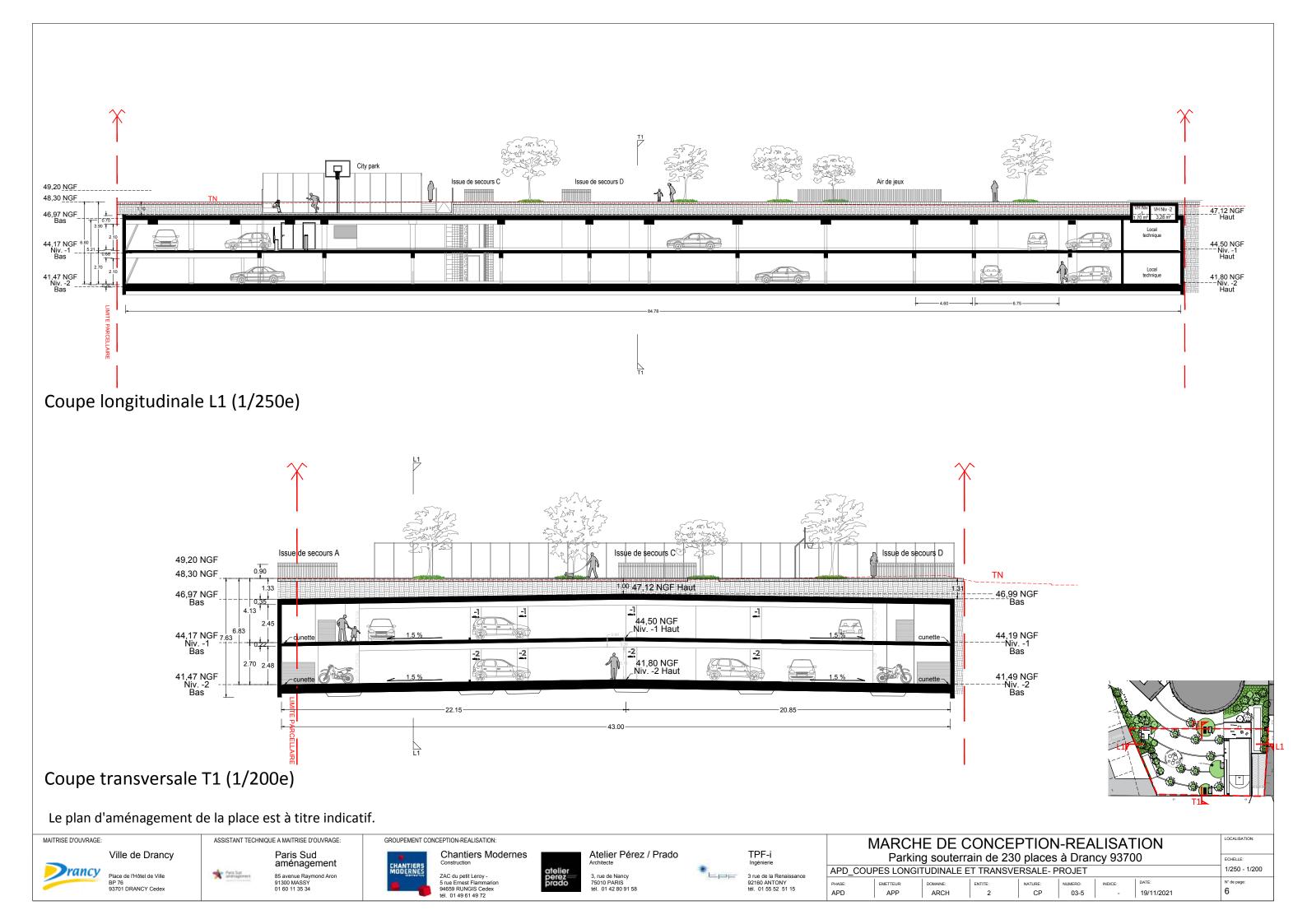
3 rue de la Renaissance 92160 ANTONY tél. 01 55 52 51 15

ECHELLE:

1/250

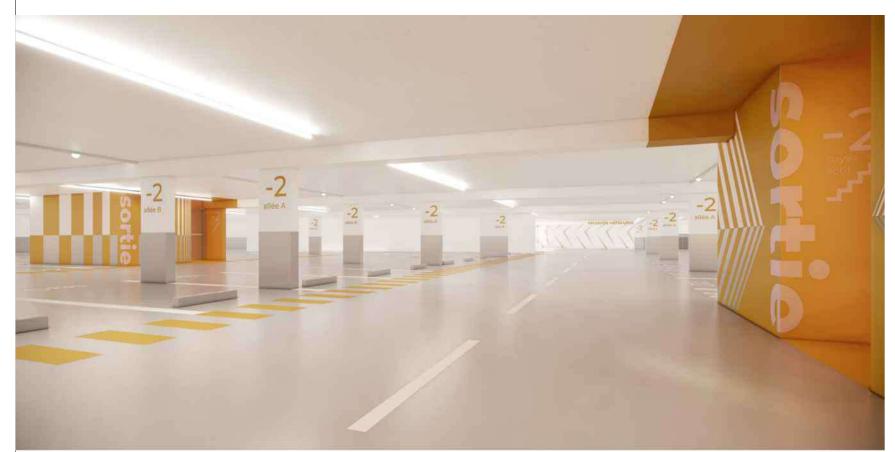
N° de page:

DATE: 19/11/2021





Ambiance et signalétique au niveau -1







Ville de Drancy Place de l'Hôtel de Ville BP 76 93701 DRANCY Cedex

MAITRISE D'OUVRAGE:

Paris Sud aménagement 85 avenue Raymond Aron 91300 MASSY 01 60 11 35 34 GROUPEMENT CONCEPTION-REALISATION:



Chantiers Modernes ZAC du petit Leroy -5 rue Ernest Flammarion 94659 RUNGIS Cedex tél. 01 49 61 49 72



Atelier Pérez / Prado 3, rue de Nancy 75010 PARIS tél. 01 42 80 91 58



TPF-i Ingénierie

3 rue de la Renaissance 92160 ANTONY tél. 01 55 52 51 15

MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION Parking souterrain de 230 places à Drancy 93700 APD_PRINCIPE DE SIGNALETIQUE ET AMBIANCE DATE: 19/11/2021 PHASE:

03-8







Graphismes des sorties de secours



Eglise Sainte-Louise-de-Marillac



Crêche Départementale Anatole France



City park



Salle de sports Roger Petieu et tours HLM



Gymnase Auguste Delaume



Résidence Roger Petieu (projet)





Logement à l'ouest du parking

Logement au sud du parking

Panorama parking existant









GROUPEMENT CONCEPTION-REALISATION:





Atelier Pérez / Prado



TPF-i

MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION Parking souterrain de 230 places à Drancy 93700 PLAN DES ABORDS

ECHELLE: 1/2000 DATE: 22/02/2022 N° de page:

MAITRISE D'OUVRAGE:

Ville de Drancy

Place de l'Hôtel de Ville BP 76 93701 DRANCY Cedex

ASSISTANT TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE:

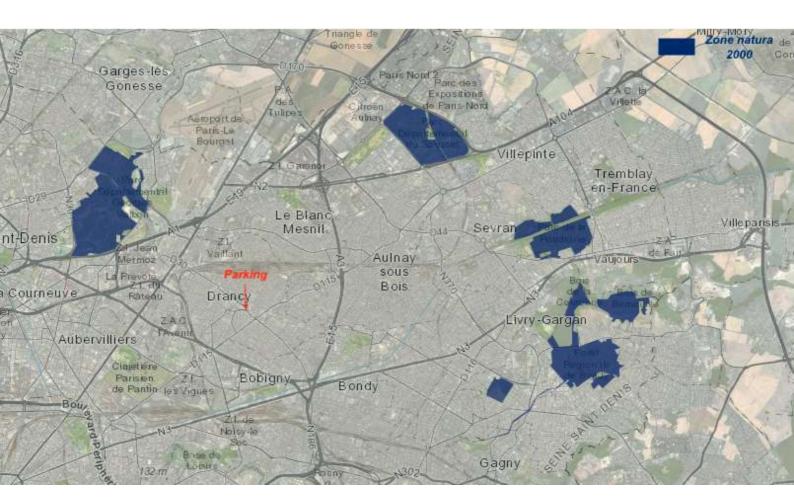
Paris Sud aménagement 85 avenue Raymond Aron 91300 MASSY 01 60 11 35 34

ZAC du petit Leroy -5 rue Ernest Flammarion 94659 RUNGIS Cedex tél. 01 49 61 49 72

3, rue de Nancy 75010 PARIS tél. 01 42 80 91 58

3 rue de la Renaissance 92160 ANTONY tél. 01 55 52 51 15

PC





Objet : Détails projet extension centre aquatique et gymnase Dojo

La ville de Drancy est localisée dans le département de la Seine Saint Denis et dans la région Ile de France. Implantée dans la banlieue Nord Est proche de Paris, la ville de Drancy est facilement accessible depuis la capitale grâce à des axes routiers majeurs comme l'autoroute A1 ou encore via le rer B.La ville de Drancy possède un stade nautique municipal construit en 1967, celui-ci comporte des bassins dédiés à l'apprentissage et à la pratique de la natation.

La population ne cessant d'augmenter et les pratiques sportives évoluant, celles de la population comme celles des clubs, le stade nautique se trouve confronté à un manque d'équipements dédiés plus particulièrement aux loisirs et au Bien Être.

Projet centre aquatique

Ce projet s'inscrit dans le désir d'offrir aux habitants la possibilité d'avoir des activités sportives et de loisirs diversifiés dans un environnement de qualité. La création de cette extension doit être envisagée comme un vecteur de développement du tissu économique local répondant aux exigences d'un équipement moderne, attractif et aux besoins des différentes catégories d'usagers : les scolaires, les associations, le grand public. Le nouvel équipement devra compléter l'offre de loisirs locale et environnante en proposant des activités et des infrastructures innovantes pour répondre aux nouvelles attentes de la population.

Le nouvel équipement devra tenir compte de toutes les normes législatives et réglementaires en vigueur et anticiper celles à venir. Notamment concernant l'accessibilité handicapés, les économies d'énergies, ou encore l'hygiène... En effet, la durée de vie d'un équipement bien conçu et bien entretenu, est supérieure à 40 ans.

Ce projet doit permettre, en premier lieu, d'améliorer l'offre existante, en restructurant l'équipement et en générant de nouveaux services qualitatifs pour l'ensemble de la population.

Le nouvel équipement aquatique doit permettre d'accueillir des pratiques variées et diversifiées, afin d'attirer les différents types de publics concernés, à savoir les scolaires du territoire, le grand public (familles, enfants en bas âge, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, ...), les associations de loisirs et les clubs sportifs. Il s'agit d'offrir un service public à la population du territoire qui satisfasse et réponde aux besoins.

Le programme suivant est proposé sur la base d'une fréquentation maximale instantanée (FMI) de 1 111 baigneurs. Il se décompose comme suit avec une surface dans œuvre (SDO) du bâtiment s'élevant à environ 5 209 m2 (y compris locaux techniques).

2 typologies de restructurations sont envisagées :

• Une réhabilitation fonctionnelle. Ajout de nouveaux services et reconfiguration de certaines entités

existantes.

• Une réhabilitation technique. Réhabilitation d'entités vétustes.

L'équipement aquatique ne bénéficiera plus du parc de stationnement existant cependant 25 places seront aménagées entre le gymnase Delaune et le centre aquatique dont certaines seront aux normes PMR.

Projet Gymnase Dojo

La ville de Drancy prévoit la création d'un nouveau gymnase d'une superficie de 2 200 m2. A ce stade, aucune étude n'a été réalisée. Uniquement un plan programmatique incluant la réalisation de ce nouvel équipement.

Parvis parking

Le projet d'aménagement du parvis du stade nautique de la ville prévoit la réalisation d'une fontaine ainsi que des aires de sports et de jeu. Vous trouverez sur l'annexe 4 le plan de masse détaillant le projet.